



Académie française



Luc Castel © Académie française

DOSSIER

**Cinquantième anniversaire
de la promulgation
de la loi Veil
(17 janvier 1975)**

**Simone Veil
(1927-2017)**

Une femme d'exception

SOMMAIRE

À l'occasion du 50^e anniversaire de la promulgation de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (17 janvier 1975), le service du Dictionnaire propose un dossier consacré à Simone Veil, à partir des archives de l'Académie française.

L'enfance et la déportation..... [1](#)

La magistrate (1957-1964)..... [3](#)

La femme politique française : une femme d'engagement

• La ministre de la Santé (1974-1976)..... [4](#)

• La présidente du Parlement européen (1979-1982)..... [7](#)

L'académicienne (2008-2017) : la 6^e femme à entrer sous la Coupole..... [9](#)

Le costume et l'épée..... [11](#)

Le fauteuil 13..... [16](#)

Liste des œuvres de Simone Veil..... [17](#)

L'enfance et la déportation

Simone Veil connaît une enfance heureuse à Nice. Elle est la petite dernière de la famille Jacob, une famille juive, patriote, laïque et républicaine.

Le 3 octobre 1940, le premier statut des Juifs est édicté par Vichy. En 1942, les Allemands envahissent la zone libre et en septembre 1943, la Gestapo s'installe à Nice.

Le 29 mars 1944, Simone Veil passe les épreuves du baccalauréat.

Le 30 mars, elle est arrêtée et envoyée au camp de concentration de Drancy avec sa sœur et sa mère.

Le 13 avril, elles sont conduites à Auschwitz-Birkenau par le convoi 71. Simone Veil a seize ans. Elle connaît le monde anonyme des déportés, a le matricule 78 651 tatoué sur son bras et reçoit le prénom de Sarah comme toutes les autres femmes déportées juives. Elle plonge dans un abîme de douleur, vit un véritable cauchemar. Elles sont transférées au camp de Brodek. À l'approche des Russes et de la libération des camps, elle survit, ainsi que sa mère et sa sœur, à la marche de la mort de janvier 1945 mais voit sa mère mourir du typhus le 13 mars 1945, terrible drame qui la hantera toute sa vie.



Extrait de la réponse de Jean d'Ormesson au discours de réception de Simone Veil, le 18 mars 2010 sous la Coupole :

« Le souvenir de tous les déportés entre avec vous. »

Simone Veil n'a jamais désespéré de l'humanité, malgré l'épreuve des camps. À partir de 1997, elle se consacre à la mémoire de la Shoah, avec la volonté de perpétuer celle de toutes les victimes de la déportation.

Le 31 mars 2022, dans son discours d'éloge de Simone Veil, Maurizio Serra, qui lui succède au fauteuil 13, cite l'académicienne qui s'est exprimée le 27 janvier 2004, lors d'une vibrante intervention au Bundestag, à Berlin :

« Nous les rescapés, nous les témoins, n'avions survécu que pour être rendus au silence. Qu'ils vivent, soit, mais qu'ils se taisent, semblait nous dire le monde hors du camp. »



Michel Monsay © Académie française

➞ [Discours de réception de Maurizio Serra, site de l'Académie française](#)

Cette injonction au silence est ce qui va pousser Simone Veil à témoigner. Elle considère que le retour de déportation a été extrêmement complexe et douloureux, faisant face à l'indifférence et à l'impossibilité de raconter.

Sa vie durant, elle souhaitera parler de cette expérience terrible, elle aura pour obsession de témoigner et de transmettre.

« Je n'aime pas l'expression "devoir de mémoire". Le seul devoir, c'est d'enseigner et de transmettre. En ce domaine, la notion d'obligation n'a pas sa place. Chacun réagit selon ses sentiments ou son émotion. La mémoire est là, elle s'impose d'elle-même ou pas. Il existe si elle n'est pas occultée une mémoire spontanée : c'est celle des familles. Autre chose est le devoir d'enseigner, de transmettre. Là, oui, il y a un devoir. »

(Entretien de S. Veil avec A. Logeart, *Le Nouvel Observateur*, n° 2097, du 13-19 janvier 2005.)

Elle retournera à Auschwitz avec sa famille en 2005 pour les soixante ans de la libération du camp.

La magistrate (1957-1964)

En 1957, elle est reçue au concours de la magistrature et connaîtra une brillante carrière de haut fonctionnaire au ministère de la Justice, d'abord à la direction de l'administration pénitentiaire puis, en 1964, à la direction des affaires civiles. Elle mène un combat contre les conditions déplorables de détention dans les prisons françaises et intègre le Conseil supérieur de la magistrature. Dans un questionnaire d'entrée à la magistrature, elle explique vouloir se consacrer aux condamnés « victimes de leur passé, de leur milieu, de leur misère ». Une fois encore, c'est son souci de l'humain qui est mis en avant par ce choix. Simone Veil considère que les détenus condamnés ont, certes, à purger une peine, mais pas dans des conditions indignes. Elle luttera pour améliorer les droits des détenus, qu'il s'agisse de l'accès aux études, de l'ouverture de bibliothèques, de centres médico-psychologiques dans les prisons.

En 1959, elle participe également à une mission très sensible, l'inspection des prisons en Algérie.

« Si l'Humain prime toujours chez elle, on l'observe dans son attention aux éléments les plus vulnérables, défavorisés, marginalisés, de nos sociétés, dont la détresse s'avère incompatible avec une démocratie réellement inclusive. Dès ses débuts de jeune magistrate, elle milite pour l'amélioration de la condition pénitentiaire : "À visiter ainsi les prisons, j'avais parfois le sentiment de plonger dans le Moyen Âge." Ces visites, vu le maigre budget de l'administration, eurent souvent lieu au détour d'un voyage de vacances. Pour Simone Veil, la prévention et la détection de maladies physiques et mentales, qui se rencontrent plus fréquemment en milieu carcéral que dans la population globale, devaient accompagner les peines privatives de liberté au lieu de les exacerber car, de l'exclusion à la radicalisation, il n'y a qu'un pas à franchir. »

(Source : discours de Maurizio Serra prononcé le 31 mars 2022.)

Le saviez-vous ?

Simone Veil souhaitait être avocate. Son mari, Antoine Veil, refusant ce choix, elle décide de passer le concours pour devenir juge.



• La ministre de la Santé (1974-1976)

Le combat pour les femmes et la loi sur l'interruption volontaire de grossesse

Deux tragédies, celle de Marie-Louise Girard sous Vichy, et celle d'une jeune fille mineure violée et enceinte à la suite de ce viol, défendue par l'avocate Gisèle Halimi au procès de Bobigny en 1972, vont contribuer à l'évolution en faveur de la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing appelle Simone Veil pour lui proposer d'être ministre de la Santé. Elle fait voter une loi généralisant l'usage de la pilule, son remboursement par la Sécurité sociale et son accès gratuit pour les mineures.

L'idée essentielle de Simone Veil est que, contrairement à la contraception, l'avortement ne soustrait pas les femmes à la domination des hommes.

Le 26 novembre 1974, elle prononce son célèbre discours devant l'Assemblée nationale : il s'agit du projet de loi sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Sa prise de parole commence par ces mots : « *Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement.* »

Cette loi est aujourd'hui considérée comme un des textes fondamentaux de la République, avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les décrets de l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort ou l'ordonnance de 1944 instituant le droit de vote pour les femmes.

Extrait du discours du 26 novembre 1974

« Monsieur le président, mesdames, messieurs, si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, ministre de la Santé, femme et non-parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement, croyez bien que c'est avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème, comme devant l'ampleur des résonances qu'il suscite au plus intime de chacun des Français et des Françaises, et en pleine conscience de la gravité des responsabilités que nous allons assumer ensemble.

Mais c'est aussi avec la plus grande conviction que je défendrai un projet longuement réfléchi et délibéré par l'ensemble du gouvernement, un projet qui, selon les termes mêmes du président de la République, a pour objet de "mettre fin à une situation de désordre et d'injustice et d'apporter une solution mesurée et humaine à un des problèmes les plus difficiles de notre temps" [...]. »

Le saviez-vous ?

En 1974, 300 000 femmes subissaient un avortement clandestin et 300 femmes en mouraient. Il s'agissait donc, comme le soulignait Simone Veil, d'un problème de santé publique.

« C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser. Mais comment y parvenir ?

Je le dis avec toute ma conviction : l'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue. Mais comment le tolérer sans qu'il perde ce caractère d'exception, sans que la société paraisse l'encourager ? [...]

Je sais que le problème dont nous débattons aujourd'hui concerne des questions infiniment plus graves et qui troublent beaucoup plus la conscience de chacun. Mais en définitive il s'agit aussi d'un problème de société.

Je voudrais enfin vous dire ceci : au cours de la discussion, je défendrai ce texte, au nom du gouvernement, sans arrière-pensée, et avec toute ma conviction, mais il est vrai que personne ne peut éprouver une satisfaction profonde à défendre un tel texte – le meilleur possible à mon avis – sur un tel sujet : personne n'a jamais contesté, et le ministre de la Santé moins que quiconque, que l'avortement soit un échec quand il n'est pas un drame.

Mais nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les 300 000 avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui bafouent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours.

L'histoire nous montre que les grands débats qui ont divisé un moment les Français apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social, qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays.

Je ne suis pas de ceux et de celles qui redoutent l'avenir.

Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous ; nous les avons nous-mêmes élevées de façon différente de celle dont nous l'avons été. Mais cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme et de sacrifices comme les autres. Sachons lui faire confiance pour conserver à la vie sa valeur suprême. »

Source : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/simone-veil-26-novembre-1974>

Le saviez-vous ?

Le débat qui suivit fut particulièrement intense puisqu'il dura vingt-cinq heures au total. Simone Veil fut la cible d'associations de droite et d'extrême-droite anti-avortement qui manifestèrent devant le palais Bourbon.

Le projet de loi fut adopté par 284 voix « pour » et 189 « contre » le 20 décembre 1974 grâce au soutien de l'opposition de gauche. Une minorité se déchaîna encore contre Simone Veil : au moment de son élection à l'Académie française, soit trente-quatre ans après la promulgation de la loi, cette dernière recevra un certain nombre de courriers d'une violence inouïe, des insultes à caractère antisémite.

La loi entre en vigueur le 17 janvier 1975.

Elle n'est que provisoire : la pénalisation de l'avortement n'est suspendue que pour une durée de cinq ans.

Le 31 décembre 1979, le législateur a rendu définitive l'ouverture du droit à l'IVG dans les dix premières semaines de la grossesse.

Dans son discours d'éloge de Simone Veil, sous la Coupole le 31 mars 2022, Maurizio Serra fait référence à ce combat mené pour les femmes et la loi de 1974 :

« Avec "l'appui inconditionnel", ce sont ses propres mots, du nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing – l'éminent homme d'État qui siégea jusqu'à une date récente dans votre Compagnie –, Simone Veil se lança dans la lutte contre l'exploitation du corps de la femme dans les conditions juridiques et sanitaires si périlleuses d'alors. Certains crièrent au scandale. Des mouvements radicaux l'accusèrent, en revanche, de choix raisonné et minimaliste. N'entrons pas ici dans un débat dont le fondement concernait, et concerne, la conscience de chacun, et surtout de chacune. Il suffira de citer un extrait du discours tenu à l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974, par madame le ministre de la Santé présentant le projet de loi du gouvernement, qui reste un des grands morceaux d'éloquence parlementaire de l'après-guerre :

"Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme ; je m'excuse de le faire devant cette Assemblée composée presque exclusivement d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement ; il suffit d'écouter les femmes : c'est toujours un drame, cela restera toujours un drame."

Personne de bien intentionné ne pourra lire dans ces propos un éloge de l'avortement. Il s'agit, bien au contraire, d'une mise en garde sur les dimensions de la tragédie qu'il implique, pour les individus comme pour la société. Aujourd'hui où tant de jeunes, et non seulement de jeunes, s'éloignent d'une conception de la politique qui leur semble étriquée et casanière, réduite à des bilans à court terme, le souffle, la vision, la détermination de Simone Veil nous incitent à regarder et agir au-delà du quotidien. »

Après l'adoption du projet de loi sur l'avortement

L'adoption de cette loi est une victoire historique.

Mais il ne faut pas oublier les autres combats menés par Simone Veil pour contribuer au progrès social et changer la vie des femmes.

La ministre crée un statut pour les assistantes maternelles, améliore la formation des infirmières, augmente leur salaire et les associe au fonctionnement des hôpitaux ; elle travaille à la modernisation des crèches, crée l'allocation de parent isolé ou encore autorise les parents à dormir avec leurs enfants hospitalisés.

Simone Veil met en avant la lutte pour la dignité humaine et pour la dignité de la femme.

En 1996, elle signe le « manifeste des dix pour la parité », un texte en faveur de l'égalité des sexes en politique.

De 1998 à 2007, elle est membre du Conseil constitutionnel.

Le saviez-vous ?

8 mars 2024 : modification de l'article 34 de la Constitution : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse. »

UNE VICTOIRE

• La présidente du Parlement européen (1979-1982)

Quand elle est au service de l'Europe, Simone Veil reste attachée à promouvoir le lien entre les peuples.

Elle préside le Parlement européen de 1979 à 1982, puis sera député européen jusqu'en 1993.

Dans son discours de réception à l'Académie française, le 18 mars 2010, dans lequel elle fait l'éloge de son prédécesseur, Pierre Messmer, Simone Veil évoque l'enthousiasme de certains académiciens pour la construction européenne.

« Dans cette enceinte vouée à la défense et au rayonnement de la France, qu'il me soit permis d'évoquer une ambition à laquelle j'ai voué une partie de ma vie : l'Europe. Elle a été l'horizon qu'au lendemain de la guerre quelques pères fondateurs se sont fixé pour remiser à jamais les guerres fratricides. Ce projet, Pierre Messmer l'avait vu naître et l'a accompagné comme ministre, loyalement mais prudemment. Il a accueilli avec scepticisme certaines avancées de la construction européenne, et notamment la création de la monnaie unique. Les traités successifs de Maastricht, de Nice et de Lisbonne l'ont conduit à s'interroger sur le processus en cours. Son histoire personnelle le rattachait à la nation, et le cadre supranational ne lui était pas spontanément familier. Pourtant, lorsqu'en 2003 votre Académie fut consultée sur le projet de Constitution européenne, dans l'élaboration duquel votre confrère Valéry Giscard d'Estaing a joué un rôle éminent, Pierre Messmer s'y consacra avec le sens des responsabilités qu'on lui connaît.

Cette aventure européenne fut et demeure le grand défi de la génération à laquelle j'appartiens. Emmanuel Berl disait que l'Europe devait être tout à la fois une communauté de désirs et de doctrines. Peut-être Pierre Messmer estimait-il que les doctrines affadissent par trop le désir ? Ce défi lancé aux vieilles nations, je l'ai accueilli et accompagné avec plus d'optimisme que Pierre Messmer. Et l'ancienne présidente du Parlement européen que je suis est heureuse de devenir aujourd'hui, dans cette enceinte, l'un des porte-parole de cette idée européenne qu'illustre depuis ses origines l'Académie. Ne sommes-nous pas en train de discourir dans un lieu appelé "Collège des Quatre-Nations" appellation qui dit bien sa vocation à l'ouverture ?

Les pères de l'Europe ont voulu construire une réalité à partir du rêve d'un homme dont la voix a retenti nombre de fois sous cette Coupole. J'ai nommé Victor Hugo. En 1841, fraîchement élu à l'Académie, il se consacre à la rédaction d'un texte sur le Rhin, où il ébauche le projet d'une union européenne fondée sur ce qu'il est convenu aujourd'hui de nommer le couple franco-allemand. Il écrit : "La France et l'Allemagne sont essentiellement l'Europe. L'Allemagne est le cœur, la France est la tête. Le sentiment et la pensée, c'est tout l'homme civilisé. Il y a entre les deux peuples connexion intime, consanguinité incontestable. Ils sortent des mêmes sources ; ils ont lutté ensemble contre les Romains ; ils sont frères dans le passé, frères dans le présent, frères dans l'avenir."

Fraternité et avenir, sous l'égide de ces beaux mots, qui ont naturellement cours chez vous, je suis fière d'être reçue par votre Compagnie. »



[Discours de réception de Simone Veil à l'Académie française](#)

Le saviez-vous ?

Sylvianne Agacinski, philosophe et académicienne élue en 2023, aura ces mots à propos de Simone Veil :
« *Le féminisme de Simone Veil reposait sur un véritable humanisme.* »

L'académicienne (2008-2017) : la 6^e femme à entrer sous la Coupole

En octobre 2008, Simone Veil adresse au Secrétaire perpétuel de l'Académie française sa lettre de candidature.

Simone Veil

Paris, le 8 octobre 2008

Madame le Secrétaire Perpétuel,

Lorsqu'un certain nombre de membres de votre prestigieuse compagnie m'ont fait part de leur souhait de me voir rejoindre l'Académie Française, au fauteuil de Pierre Messmer, je me suis sentie infiniment honorée.

C'est donc avec une extrême fierté, mais aussi, sachez le, avec humilité, que j'accueillerais mon élection à l'Académie Française, si cet honneur devait m'être conféré.

Je vous demande de croire, Madame le Secrétaire Perpétuel, à la très haute considération que je vous porte.

(un Vcl)

Madame Hélène CARRERE d'ENCAUSSE
Secrétaire Perpétuel de
l'Académie Française
23, quai de Conti
75006 PARIS

Simone Veil fut la 6^e femme à être élue académicienne, le 20 novembre 2008, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Son élection fut unanime, ce qu'on nomme dans le langage du quai Conti « une élection de maréchal ».

ACADÉMIE FRANÇAISE				
Séance				
du jeudi 20 novembre 2008 19				
ÉLECTION D'UN MEMBRE AU FAUTEUIL DE Monsieur Pierre MESSMER DÉCÉDÉ				
Candidats	1 ^{er} Scrutin Votants : 29 Suffrages exprimés : 24 Majorité : 12	2 ^e Scrutin Votants : Suffrages exprimés : Majorité :	3 ^e Scrutin Votants : Suffrages exprimés : Majorité :	4 ^e Scrutin Votants : Suffrages exprimés : Majorité :
MM.				
Michel BOREL				
Pierre DRIOUT				
Olivier MATHIEU				
Simone VEIL	 (22)			
Bulletins blancs	(5)			
Bulletins blancs marqués d'une croix	(2)			
Totaux...				
Membre élu : M				

Résultat du vote au fauteuil de Pierre Messmer, le 20 novembre 2008. Archives de l'Académie française.

Le saviez-vous ?

Le scrutin est direct, secret et requiert pour qu'un candidat soit élu qu'il ait recueilli la majorité absolue des suffrages (la moitié des voix exprimées plus une). Un scrutin ne peut avoir lieu qu'en présence d'un quorum de votants fixé à vingt. Si celui-ci n'est pas atteint, l'élection est renvoyée à huitaine. Si, ce jour-là, dix-huit académiciens au moins ne sont pas présents, l'élection est remise à une date ultérieure. Les votes blancs ne sont pas décomptés pour établir la majorité absolue. Les bulletins blancs marqués d'une croix, qui signifient la désapprobation d'un électeur pour tous les candidats, sont au contraire pris en compte. Trois, voire quatre tours de scrutin peuvent être nécessaires pour atteindre la majorité absolue. Au-delà, le directeur consulte la Compagnie pour décider de sa volonté soit de poursuivre le vote, soit de l'abandonner.

Une semaine avant la réception publique, le nouvel élu est installé au cours d'une cérémonie à huis clos. Entouré de ses deux parrains – qui l'entoureront aussi sous la Coupole – il lit son discours (le remerciement) et entend celui qui lui est adressé devant une commission restreinte de l'Académie, composée du bureau et de quelques confrères désignés pour y prendre part. Puis, il prend séance à la place qui lui est assignée et qui sera désormais la sienne. On lui attribue un mot du Dictionnaire qui lui correspond et dont il doit commenter la définition. Celui de Simone Veil est *Rétrospectif*.

rétrospectif, -ive

RÉTROSPECTIF, RÉTROSPECTIVE adjectif et nom féminin

XVIII^e siècle. Composé à partir de *rétro-* et de *spect-*, tiré du latin *spectare*, « regarder, observer ».

1. Adj. Qui est dirigé vers l'arrière. Surtout fig. Qui revient sur le passé. *Analyse, étude rétrospective d'un phénomène. Un diagnostic rétrospectif, effectué a posteriori.*

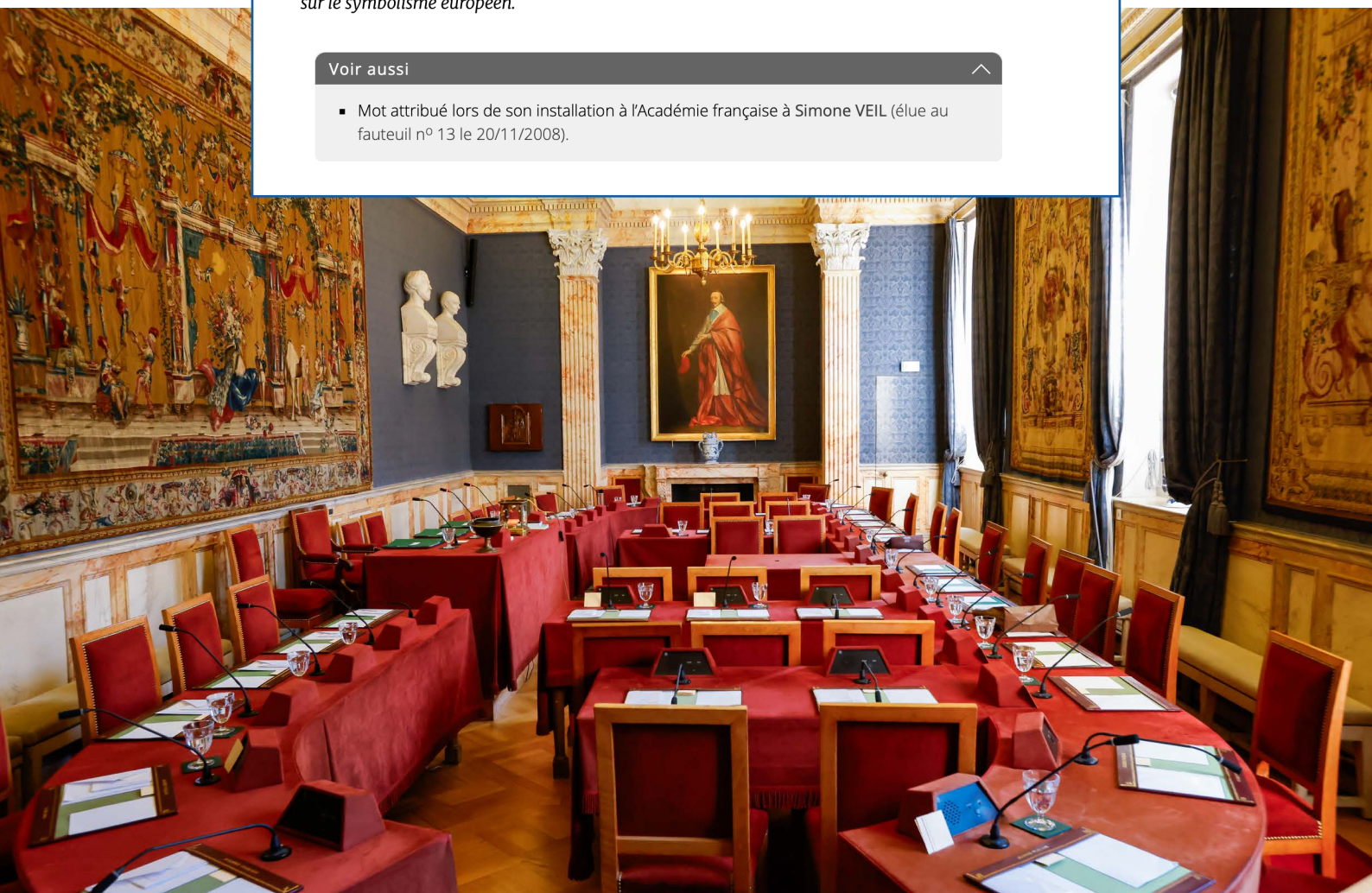
- Spécialement. Qui rassemble des productions ou des faits du passé et en présente les évolutions. *Une exposition rétrospective du costume féminin.*
- Par extension. Se dit d'un sentiment, d'une émotion provoqués par une situation, un évènement et qui ne se manifeste qu'après coup. *Éprouver une frayeur rétrospective. Être saisi d'une fureur, d'une jalousie rétrospective.*

2. N. f. Présentation de faits, d'évènements passés. *Une rétrospective des années 2000.*

- Spécialement. Manifestation culturelle qui donne à voir les œuvres d'un artiste, d'un mouvement artistique, d'une époque, etc. et vise à récapituler les connaissances sur le sujet. *Une rétrospective des tableaux de Matisse. Rétrospective de l'œuvre gravé de Piranèse. Cette cinémathèque propose une rétrospective des films de Visconti ou, elliptiquement et fam., une rétrospective Visconti. Une rétrospective sur le symbolisme européen.*

Voir aussi

- Mot attribué lors de son installation à l'Académie française à Simone VEIL (élue au fauteuil n° 13 le 20/11/2008).



Salle où se tiennent les séances de l'Académie française et où a lieu l'installation des nouveaux membres.



Son costume d'académicienne a été dessiné par Karl Lagerfeld pour Chanel.

Son épée fut réalisée par le sculpteur tchèque Ivan Theimer. Elle lui fut remise par Jacques Chirac et François Jacob, compagnon de la Libération, le 16 mars 2010 au Sénat. Ce sabre léger, qui date du XIX^e siècle, comprend une série de symboles. Simone Jacob (son nom de naissance) l'a discrètement singularisé en y faisant graver le chiffre « 78651 », souvenir de sa déportation à Birkenau quand elle avait seize ans et qui reste encore tatoué à son bras gauche. Le visage de femme, sur l'attache du fourreau, rappelle son engagement pour la cause des femmes. La poignée en argent massif représente deux mains qui s'enlacent, évoquant la réconciliation des peuples. L'ancienne présidente du Parlement européen a également fait inscrire sur la lame la devise de la France, « Liberté, Égalité, Fraternité », et celle de l'Europe, « Unie dans la diversité ».



Luc Castel © Académie française

Dans son discours de réception, Simone Veil doit faire l'éloge de son prédécesseur au fauteuil 13, Pierre Messmer, compagnon de la Libération et ancien Premier ministre. Elle prend aussi ce prétexte de l'éloge pour évoquer son propre attachement à l'Académie française, à la culture et à la langue, mais également son goût pour l'art oratoire ainsi que pour les débats qui permettent un enrichissement collectif.

« À bien y réfléchir, cependant, depuis que vous m'avez invitée à vous rejoindre, moi que ne quitte pas la pensée de ma mère, jour après jour, deux tiers de siècle après sa disparition dans l'enfer de Bergen-Belsen, quelques jours avant la libération du camp, c'est bien celle de mon père, déporté lui aussi et qui a disparu dans les pays baltes, qui m'accompagne. L'architecte de talent qu'il fut, Grand Prix de Rome, révérait la langue française, et je n'évoque pas sans émotion le souvenir de ces repas de famille où j'avais recours au dictionnaire pour départager nos divergences sur le sens et l'orthographe des mots. Bien entendu, c'est lui qui avait toujours raison. Plus encore que je ne le suis, il serait ébloui que sa fille vienne occuper ici le fauteuil de Racine. Cependant, vous m'avez comblée en me conviant à parcourir l'itinéraire de ce héros de notre temps que fut Pierre Messmer.

J'évoquais à l'instant la naissance de l'Académie. Dans sa monumentale histoire de France, Jules Michelet la raconte ainsi : en 1636, une pièce de théâtre fait un triomphe à Paris. Œuvre d'un jeune avocat de Rouen, un certain Pierre Corneille, elle ne chante pas, comme l'exigeait la tradition de l'époque, les amours contrariées d'un dieu et d'une princesse antiques. La pièce exalte deux sujets que Richelieu a interdits de séjour, l'Espagne et le duel. Le cardinal est vite exaspéré par ceux qui ont pour Rodrigue les yeux de Chimène. Il prend cet engouement pour un affront et, à la cour et à la ville qui le défient, il veut opposer une assemblée du bon goût. Il sollicite ainsi les avis de Boisrobert, Conrart et quelques autres sur la pièce de Corneille. Vient ainsi de naître l'Académie française, c'est-à-dire, nous dit Michelet, une "société qui s'occupât de mots, jamais d'idées, et qui consacra ses soins à polir notre langue". Cette société fut-elle fidèle à la vocation que le cardinal de Richelieu lui avait assignée ? S'est-elle limitée aux seuls mots, à l'exclusion des idées ? Notre propos n'est pas d'en débattre. Observons seulement que ce sont des circonstances politiques autant que littéraires qui présidèrent à la création de votre Compagnie.

En tout cas, au-delà même de la proximité, sur notre rive gauche de la Seine, du palais Mazarin et du palais Bourbon, l'Académie française est solidement marquée par un compagnonnage entre l'esprit des lettres et l'esprit des lois, qui cheminent en France bras dessus, bras dessous. Il n'est pour se convaincre de leur parenté que d'observer autour de soi quand on est, comme en cet instant, assis sous la Coupole. Vous formez une magnifique assemblée, même si vous préférez à ce mot celui de compagnie, qui vous renvoie au temps du théâtre et des mousquetaires. Vous siégez dans un amphithéâtre, comme il sied aux représentants du peuple, depuis la Révolution, encore que la place de chacun d'entre vous en ces lieux ne soit nullement fonction de ses idées politiques, comme c'est l'usage au Parlement. Au perchoir – mais ce mot a-t-il cours chez vous ? – se tient un président de séance, secrétaire perpétuel ou directeur en exercice. En séance ordinaire ou extraordinaire, des discours sont prononcés, toujours brillants, parfois animés m'a-t-on dit. Bref, on croise ici toute une procédure et un vocabulaire qui me sont familiers, et m'inclinent à penser que je me trouve bel et bien au cœur d'une assemblée, c'est-à-dire dans un lieu où se réunissent des hommes et des femmes qui considèrent que l'avis de plusieurs sera plus riche et mieux motivé que celui d'un seul. Au fil de ma vie, membre du gouvernement, j'ai fréquenté l'Assemblée nationale et le Sénat, puis appartenu au Parlement européen, que j'ai présidé. J'y ai apprécié ces occasions d'échanges, de débats, de controverses, où s'exprime, quand ils se déroulent dans une atmosphère respectueuse, le meilleur de l'esprit humain. Est-ce pour cette raison que je me sens à l'aise parmi vous ? Je vous remercie en tout cas de m'offrir cet enrichissement. »

À propos de Pierre Messmer confronté à la question du pouvoir, de l'autorité de l'État, elle évoque Antigone et Créon et montre combien la littérature permet de comprendre la vie de la cité et la politique :

« Plus que quiconque à l'époque, il eut le redoutable devoir d'incarner l'autorité de l'État. La littérature nous a familiarisés avec la figure héroïque d'Antigone opposée à celle, plus austère, de Créon. L'émotion, l'idéalisme, la piété filiale poussent à soutenir le combat de la fille d'Œdipe, plutôt que les sévères principes du roi de Thèbes. Antigone est de notre temps, et celui-ci vomit Créon. Mais Créon est-il si détestable ? Écoutons-le dans la pièce de Sophocle : "Si quelque criminel fait violence aux lois ou se met dans la tête de donner des ordres à ses chefs, il n'aura jamais mon aveu. C'est celui que la ville a placé à sa tête à qui l'on doit obéissance, et dans les plus petites choses et dans ce qui est juste, et dans ce qui ne l'est pas." Oui, vraiment est-il si détestable, celui qui exige le respect des lois de la Cité, quel qu'en soit le prix ? »



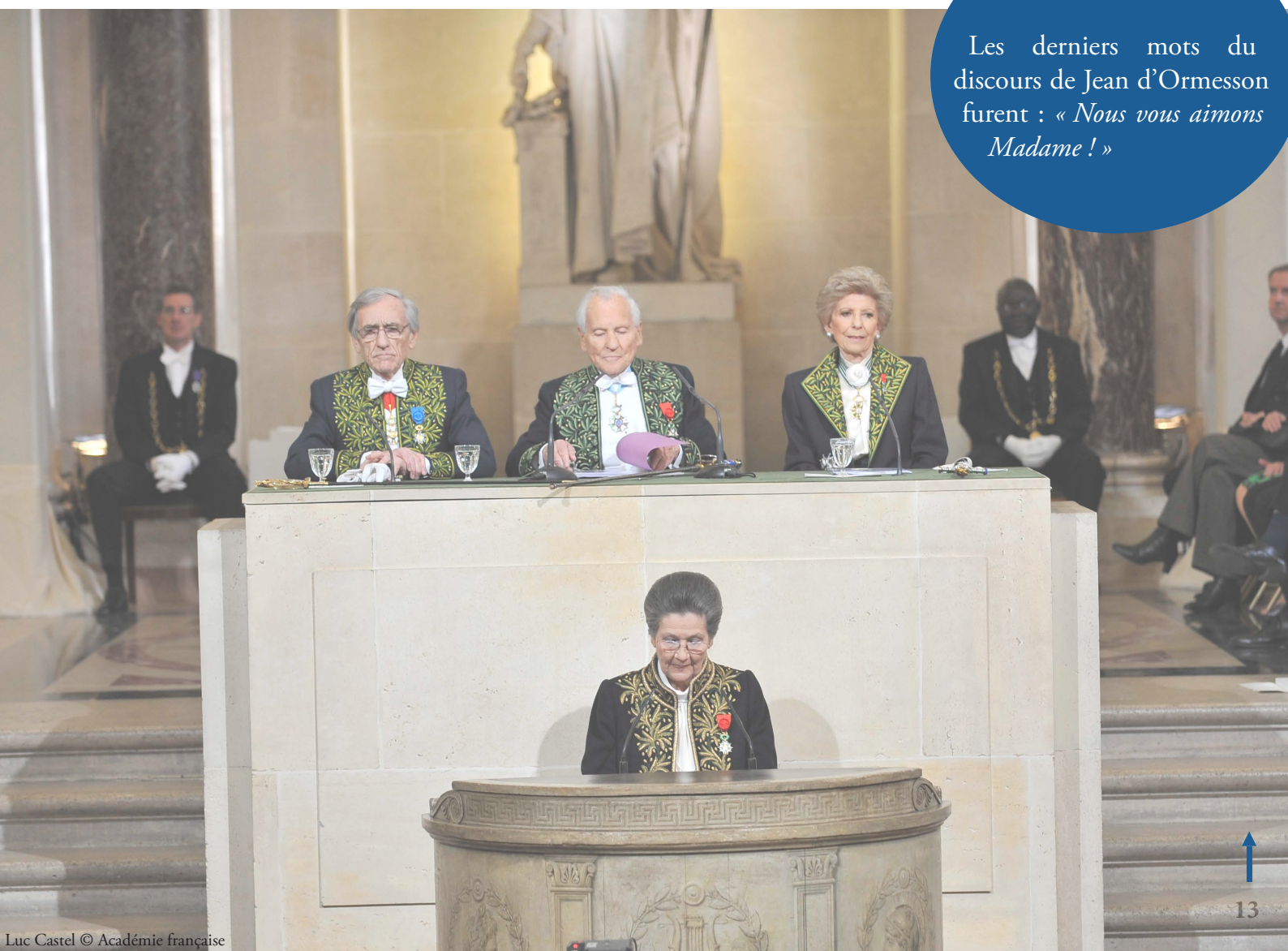
Lire [ici](#) l'intégralité du discours de Simone Veil sur le site de l'Académie française.

Ci-dessous, de gauche à droite, le professeur Yves Pouliquen, Chancelier en exercice de l'Académie française, Jean d'Ormesson, Directeur en exercice de l'Académie française et Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Luc Castel © Académie française

Le saviez vous ?

Les derniers mots du discours de Jean d'Ormesson furent : « *Nous vous aimons Madame !* »



La réponse au discours de réception de Simone Veil fut prononcée par Jean d'Ormesson le 18 mars 2010. Il s'agit d'un portrait très élogieux et très émouvant rendant compte du parcours tragique et admirable de la nouvelle élue.



Luc Castel © Académie française

Jean d'Ormesson (sur l'écran du téléviseur) ; Simone Veil (au troisième rang) est assise parmi ses confrères et entourée de ses parrains Florence Delay et Alain Decaux.



[Discours de Jean d'Ormesson en réponse à Simone Veil, site de l'Académie française](#)



[Vidéo de la réception sur le site de l'INA](#)



Simone Veil et son mari à l'issue de la réception sous la Coupole, le 18 mars 2010.

Née en 1927, Simone Veil a quatre-vingt-un ans au moment de son élection. Elle est la 21^e occupante du fauteuil 13.

Liste chronologique des occupants du fauteuil :

- 1634 : [Claude-Gaspard Bachet de Méziriac](#)
1639 : [François de la Mothe-le-Vayer](#)
1672 : [Jean Racine](#)
1699 : [Jean-Baptiste-Henri de Valincour](#)
1730 : [Jean-François Leriget de La Faye](#)
1731 : [Prosper Jolyot de Crébillon](#)
1762 : [Claude-Henri de Fusée de Voisenon](#)
1776 : [Jean de Dieu-Raymond Boisgelin de Cucé](#)
1804 : [Jean-Baptiste Dureau de la Malle](#)
1807 : [Louis-Benoît Picard](#)
1829 : [Antoine-Vincent Arnault](#)
1834 : [Eugène Scribe](#)
1862 : [Octave Feuillet](#)
1891 : [Pierre Loti](#)
1924 : [Albert Besnard](#)
1935 : [Louis Gillet](#)
1946 : [Paul Claudel](#)
1956 : [Wladimir d'Ormesson](#)
1974 : [Maurice Schumann](#)
1999 : [Pierre Messmer](#)
2008 : Simone Veil
2020 : [Maurizio Serra](#)

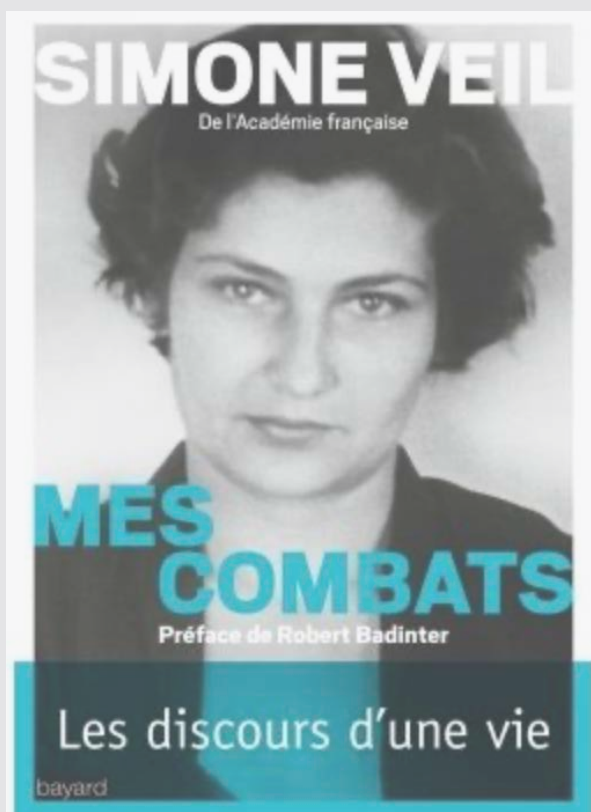
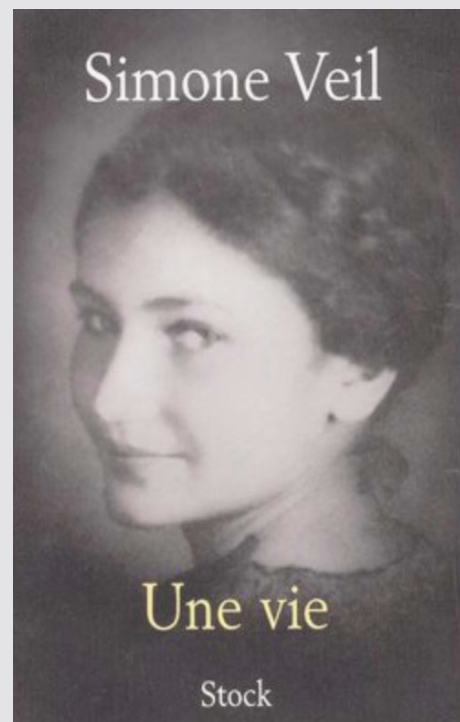
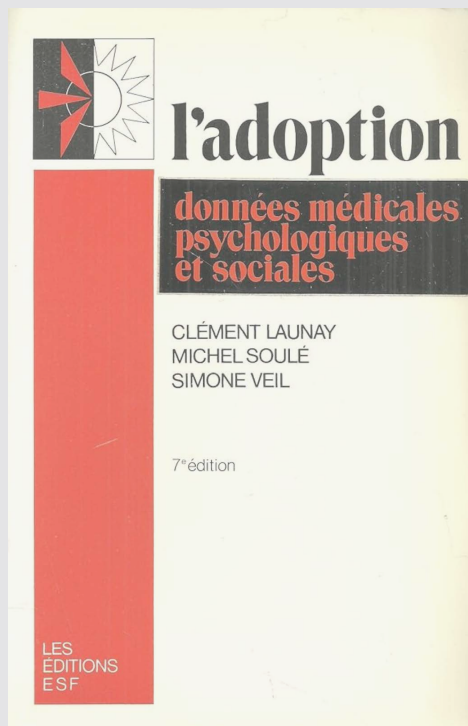


1968 : *L'Adoption, données médicales, psychologiques et sociales*, Éditions sociales françaises

2004 : *Les hommes aussi s'en souviennent*, Stock

2007 : *Une vie*, Stock

2016 : *Mes combats. Les discours d'une vie*, Bayard





**Elle meurt le 30 juin 2017.
Elle est la 5^e Française à entrer au Panthéon, le 1^{er} juillet 2018.**

© Académie française 2025